



Tarifs des prestations Placements

Valable à partir du 1^{er} janvier 2026 (sous réserve de modifications)

Table des matières

Négoce de titres	2
Droits de garde	3
Mandats de conseil	
Portfolio / Impulse	4
Portfolio Plus	4
Gestion de fortune	
Futura Global / Futura Swissness / Index Global	5
Futura Impact	5
Mandats spéciaux	5
Gestion de fortune digitale	5
Livraisons de titres	6
Encaissement physique	6
Relevés	
Relevé de dépôt / État de fortune / Relevé fiscal	6
Service de remboursement de l'impôt à la source	7
Autres produits de placement	
Taxes de bouclément	7
Divers	7



Scannez le code QR pour retrouver plus d'informations

Une nouvelle **R**
bancaire.
Un univers à votre image!

Négoce de titres

Valable à partir du 1^{er} janvier 2026 (sous réserve de modifications)

Courtage Tarif standard	Actions, Produits structurés & Fonds négociés en Bourse		Obligations	Commission d'émission Fonds, Plan d'épargne en fonds de placement ¹ (souscription à la valeur nette d'inventaire / NAV)			Options standardisées ²
	Suisse ³	Etranger & Hors bourse		Fonds monétaire & Fonds obligataires	Fonds en actions, Fonds stratégiques & autres fonds	Fonds prépayés ²	
Pour les premiers CHF 100'000	1,00%	1,50%	0,70%	0,80%	1,50%	1,50%	0,70%
+ pour valeurs supérieures à CHF 100'000	0,20%	0,30%	0,15%	0,15%	0,30%	0,70%	0,50%
Minimum	CHF 10.–	CHF 20.–	CHF 10.–	CHF 10.–	CHF 10.–	CHF 700.–	CHF 150.–
E-banking et mandat de conseil	50% du tarif standard						tarif standard
Minimum e-banking et mandat de conseil	CHF 5.–	CHF 10.–	CHF 5.–	CHF 5.–	CHF 5.–	CHF 700.–	CHF 150.–

Le courtage est calculé selon un tarif échelonné, les montants individuels étant calculés par limite échelonnée et ajoutés au courtage total. Lorsque des ordres de bourse sont exécutés en plusieurs étapes, le barème quantitatif ci-dessus s'applique par décompte. Dès le deuxième jour, un décompte distinct est établi. Les courtages sont exemptés de TVA. Les taxes légales et taxes de bourse ainsi que les impôts et frais externes sont débités en sus. Si un fonds ne peut pas être attribué à l'une des catégories mentionnées (source: SIX Telekurs), le tarif pour les fonds en actions est appliqué.

Les frais de conversion monétaire sont encourus lors de l'acquisition et la vente d'instruments financiers libellés en monnaie étrangère. Si le client dispose d'un compte d'ordre dans la monnaie étrangère correspondante, il n'y a pas de conversion au moment de l'acquisition (à condition que le compte d'ordre présente un avoir suffisant) ou de la vente de l'instrument financier.

Les conditions relatives à la prévoyance sont à reprendre dans le document «Prévoyance – Aperçu des conditions» (consultable sur www.raiffeisen.ch/fondation ou sur demande auprès de la Banque).

¹ Investissements dans un plan d'épargne en fonds de placement: 50% du tarif standard / minimum non applicable. Tarif e-banking non applicable.

² Non négociable via l'e-banking.

³ SIX Swiss Exchange, SIX Swiss Exchange Blue Chip, SIX Structured Products Exchange, Berner Börse / Produits structurés: produits en cours d'émission, produits non cotés (marché gris inclus)

Droits de garde

Valable à partir du 1^{er} janvier 2026 (sous réserve de modifications)

Droits de garde	Dépôt de titres ²	Dépôt de plan d'épargne en fonds de placement ²
Taxe de base par an	0,25% ¹	0,25%
Minimum par trimestre / par position	CHF 5.– / CHF 1.25	CHF 5.– / CHF 0.–
Documents, cédules hypothécaires, polices d'assurance, enveloppes scellées, titres sans valeur, titres sans cours, par trimestre / par position	CHF 5.–	–

Majoration pour titres en dépôt issus de marchés complexes

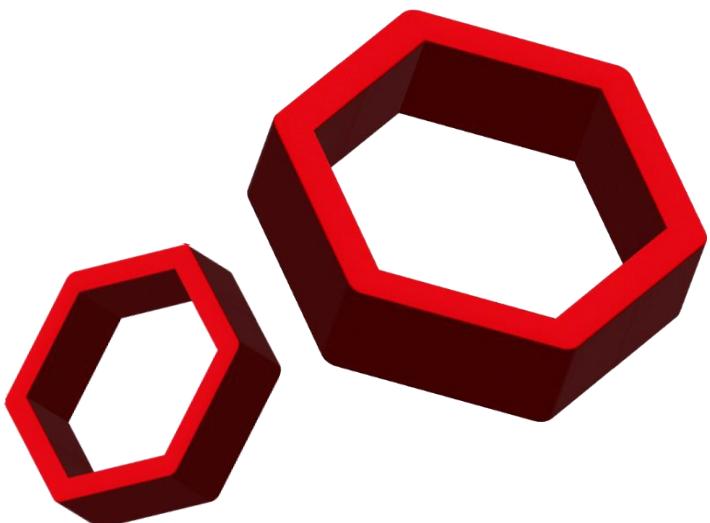
USA, Hong Kong, Brésil, Norvège, Islande, Russie, Nouvelle-Zélande, Canada, Japon, Australie, par an	0,10%	–
Titres à faible valeur (low priced securities), par trimestre / par position	CHF 5.–	–

¹ Un rabais de 50% s'applique aux obligations de caisse Raiffeisen.

² Les dépôts de titres ainsi que les dépôts de plan d'épargne en fonds de placement jeunesse (jusqu'à 26 ans) et les dépôts de plan d'épargne en fonds de placement avec un compte épargne cadeau ne sont soumis à aucun droit de garde.

Les droits de garde comprennent la garde et la gestion d'instruments financiers (par ex. encaissement de coupons et de titres, l'exercice d'options gratuites et les transactions de capital) ainsi qu'un relevé de fortune. Ne sont notamment pas compris les impôts, les droits et les taxes de tiers ainsi que les éventuels coûts des instruments financiers utilisés (par ex. taxes de gestion de fonds ou frais de transaction dans le cadre des fonds utilisés). Les droits de garde sont calculés mensuellement, sur la base de la valorisation des instruments financiers effectuée le deuxième jour ouvrable du mois. Le débit est réalisé sur une base trimestrielle avec TVA en sus pour la clientèle domiciliée en Suisse et au Liechtenstein. A partir de l'ouverture ou jusqu'à la clôture, un débit au prorata est effectué. La gestion du compte d'ordre dépot pour le traitement des opérations sur titres est sans frais.

Les conditions relatives à la prévoyance sont à reprendre dans le document «Prévoyance – Aperçu des conditions» (consultable sur www.raiffeisen.ch/fondation ou sur demande auprès de la Banque).



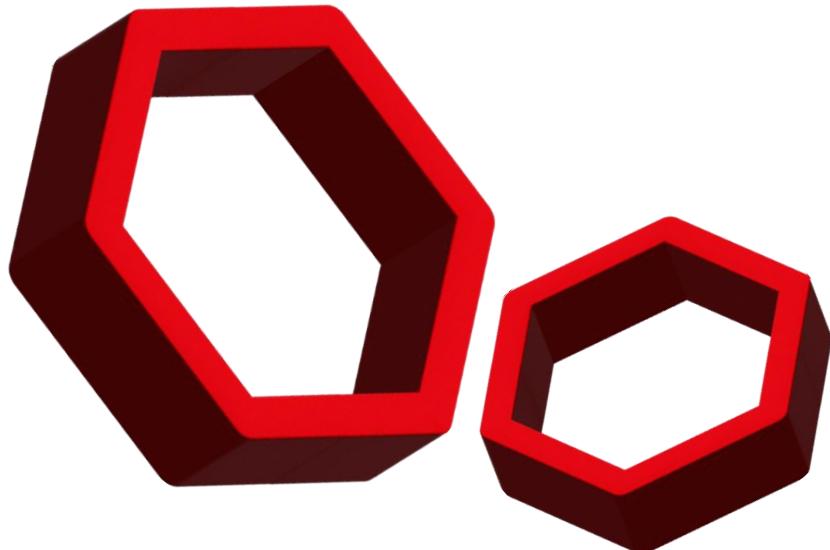
Mandats de conseil

Valable à partir du 1^{er} janvier 2026 (sous réserve de modifications)

Frais de mandat de conseil	Portfolio Impulse	Portfolio Plus
Taxe de base par an	0,60%	1,00%
Minimum par trimestre	CHF 125.–	CHF 500.–
Frais de transactions (négocié de titres – courtages)	conformément au négocié de titres – courtage	y compris 52 transactions ¹ par année civile / dès la 53 ^e transaction conformément au négocié de titres – courtage

¹ Sont exclues les transactions dans des options standardisées et des fonds prépayés.

Dans la taxe de base / minimale pour les mandats de conseil sont inclus le conseil, le suivi, les droits de garde, les frais de tenue de compte et un relevé de patrimoine ainsi qu'un relevé fiscal. Ne sont notamment pas compris les impôts, les droits et taxes de tiers ainsi que les éventuels coûts des instruments financiers utilisés (par ex. taxes de gestion de fonds ou frais de transaction dans le cadre des fonds utilisés). Les prix s'entendent en % par an du volume de placement dans les instruments financiers. Les frais de mandats de conseil sont calculés mensuellement, sur la base de l'évaluation des instruments financiers effectuée le deuxième jour ouvrable du mois. Le débit est effectué par trimestre, TVA en sus. A partir de l'ouverture ou jusqu'à la clôture, un débit au prorata est effectué. Les mandats de conseil ne sont pas disponibles pour les clients domiciliés à l'étranger.



Gestion de fortune

Valable à partir du 1^{er} janvier 2026 (sous réserve de modifications)

Taxe de gestion de fortune par an

Futura Global¹ en CHF / EUR | Futura Swissness | Index Global

Revenu	1,00%
Equilibre	1,10%
Croissance	1,20%
Actions	1,30%

Futura Impact

Moderate	1,10%
Dynamic	1,30%

Mandats spéciaux

Swissness OGPCT Revenu	0,80%
Mandat individuel ¹ en CHF / EUR	1,30%

Majorations

Clients domiciliés à l'étranger	+ 0,10%
Placements directs en actions suisses ²	+ 0,20%

¹ Ces types de mandats sont disponibles pour certains domiciles à l'étranger.

² Disponible pour Futura Global en CHF, Futura Swissness et mandat individuel en CHF / EUR

Dans la taxe de gestion de fortune sont inclus le conseil et le suivi, les frais de gestion de fortune, les droits de garde et les frais de tenue de compte, les courtages, un rapport trimestriel sur le portefeuille et un rapport fiscal annuel. Ne sont notamment pas compris les impôts, les droits et les taxes de tiers ainsi que les éventuels coûts des instruments financiers utilisés (par ex. taxes de gestion de fonds ou frais de transaction dans le cadre des fonds utilisés). Les prix s'entendent en % de la fortune sous mandat par an. La taxe de gestion de fortune est calculée mensuellement, sur la base de l'évaluation de la fortune sous mandat (liquidités incluses) effectuée le deuxième jour ouvrable du mois. Les taxes sont prélevées chaque trimestre, majorées de la TVA pour les clients domiciliés en Suisse et au Liechtenstein. A partir de l'ouverture ou jusqu'à la clôture, un débit au prorata est effectué.

Gestion de fortune digitale

Raiffeisen Rio	0,65%
----------------	-------

Dans la taxe de gestion de fortune sont inclus la taxe de gestion de fortune, les droits de garde et la taxe sur la tenue de compte ainsi que les courtages. Ne sont notamment pas compris les impôts, les droits et les taxes de tiers ainsi que les éventuels coûts des instruments financiers utilisés (par ex. taxes de gestion de fonds ou frais de transaction dans le cadre des fonds utilisés). Les prix s'entendent en % de la fortune sous mandat par an. La taxe de gestion de fortune est calculée mensuellement sur la base de l'évaluation de la fortune sous mandat (liquidités incluses) effectuée le deuxième jour ouvrable du mois. Le débit est effectué sur une base trimestrielle, TVA en sus. A partir de l'ouverture ou jusqu'à la clôture, un débit au prorata est effectué. Ce mandat n'est pas disponible pour la clientèle domiciliée à l'étranger.

Livraisons de titres

Valable à partir du 1^{er} janvier 2026 (sous réserve de modifications)

Tarif par valeur

Livraison exonérée de paiement physique	CHF 140.–
Livraison exonérée de paiement comptable	CHF 80.–
Sortie du trésor de Raiffeisen	CHF 40.–

Hors frais de tiers. TVA en sus pour les clients domiciliés en Suisse et au Liechtenstein.

Pour les comptabilisations dans le trésor et les livraisons dans le dépôt de titres (qu'elles soient physiques ou comptables), ainsi que les livraisons au sein de Raiffeisen, ainsi que les sorties sans valeur, il n'y a pas de frais de gestion (hors frais de tiers).

Encaissement physique

Valable à partir du 1^{er} janvier 2026 (sous réserve de modifications)

Tarif par transaction

Encaissement physique de coupons et de titres	CHF 80.–
-----------------------------------------------	----------

TVA en sus pour les clients domiciliés en Suisse et au Liechtenstein.

Relevés

Valable à partir du 1^{er} janvier 2026 (sous réserve de modifications)

Tarif par relevé

Relevé de dépôt / État de fortune / Relevé fiscal

État de fortune patrimoines partiels / état de fortune: relevé semestriel et annuel	gratuit
État de fortune patrimoines partiels / état de fortune: relevé supplémentaire	CHF 5.– / CHF 10.–
Relevé fiscal ¹	CHF 80.–
Rapport fiscal spécifique aux pays suivants ² : Allemagne, France, Italie, Autriche, international	CHF 220.–

TVA en sus pour les clients domiciliés en Suisse et au Liechtenstein.

¹ Le relevé fiscal est gratuit s'il n'y a pas de dépôt de titres ou de dépôt Rio.

² Une taxe de CHF 120.00 / heure (hors TVA) est imputée pour la saisie de coûts d'acquisition assujettis à la fiscalité pour les transferts.

Service de remboursement de l'impôt à la source

Valable à partir du 1^{er} janvier 2026 (sous réserve de modifications)

Tarif par demande²

Remboursements de l'impôt anticipé suisse	CHF 160.–
Remboursements des impôts à la source étrangers conformément aux conventions contre les doubles impositions ¹	CHF 215.–

Hors frais de tiers. TVA en sus pour les clients domiciliés en Suisse et au Liechtenstein.

- ¹ Dans certains marchés, il faut des attestations fiscales distinctes (par ex. en Allemagne) ou des confirmations des dépositaires (par ex. en France). Les taxes étrangères occasionnées sont répercutées. Pour la clientèle domiciliée ou ayant son siège à l'étranger, seules les demandes de remboursement pour l'impôt anticipé suisse sont traitées.
- ² En fonction du marché, les demandes sont établies par an ou par situation de versement de dividendes. Une demande de remboursement n'est initiée que si le montant récupérable du client ou de la cliente dépasse les frais d'au moins CHF 50.–.

Autres produits de placement

Valable à partir du 1^{er} janvier 2026 (sous réserve de modifications)

Tarif

Taxes de bouclement

Investissement à terme / Obligation de caisse	gratuit
Placement à terme / Placement à terme rollover	gratuit

Divers

Recherches, clarifications, ordres spéciaux	facturation selon le temps passé (CHF 120.– / heure)
Vote par proxy, participation aux AG pour les titres étrangers (titres européens soumis à la SRDII exclusivement)	facturation selon le temps passé (CHF 120.– / heure)

Hors frais de tiers. TVA en sus pour les clients domiciliés en Suisse et au Liechtenstein. Les prestations non tarifées sont facturées selon le travail nécessaire.

Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer dans le canton du Tessin («Bollo» du canton du Tessin, voir pour de plus amples informations: <http://www.ti.ch/bollo>).

Pour les clients domiciliés en Suisse et dans la principauté de Liechtenstein, certaines prestations sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée. Les prestations particulières (par exemple, la location de compartiments de coffre-fort) sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée, quel que soit le domicile du client. Les prestations qui sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée comportent une indication spécifique.

Retrouvez de plus amples informations sur nos prestations en vous rendant sur www.raiffeisen.ch. Votre conseiller ou votre conseillère se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Contact et agences

Siège de Villars-sur-Glâne

Route de Moncor 12
1752 Villars-sur-Glâne

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

Agence de Posieux

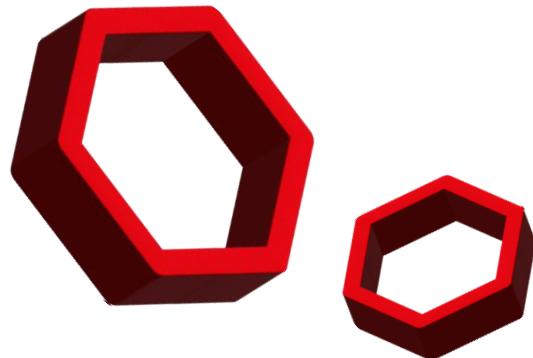
Route de Fribourg 60
1725 Posieux

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h30

Nous contacter

Tél.: 026 408 40 00
www.UniversLaBanque.ch
E-mail : univers@raiffeisen.ch



Une nouvelle **R**
bancaire.
Un univers à votre image !

You avez des questions ?

Nous nous ferons un plaisir de vous contacter personnellement pour toutes questions ou demandes individuelles.



Raiffeisen se réserve le droit de modifier les prestations, produits et prix à tout moment et sans préavis. Vous trouverez les tarifs et taux d'intérêt actuels de nos prestations sur notre site internet www.UniversLaBanque.ch.